



Fiche de Données de Sécurité

1. Identification de la substance / préparation et de la Société

1.1 Identification de la substance ou de la préparation.

Code: 411 00 19250-5885P
Dénomination: HYGRO MOUSSE RE1180

1.2 Utilisation de la substance / préparation

Dénomination supplémentaire: Mousse au polyuréthane hygrodurcisseur

1.3 Identification de la société

Raison Sociale: MECCANOCAR ITALIA S.R.L.
Adresse: Via San Francesco,22
Localité et Etat: 56033 Capannoli (PI)
Italy
Tél. +390587609433
Fax +390587607145

Courrier de la personne compétente,
personne chargée de la fiche de
données de sécurité. moreno.meini@meccanocar.it

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

Pour renseignements urgents
s'adresser à +390587609433

2. Identification des dangers.

2.1 Classification de la substance ou de la préparation.

Cette préparation est classée comme dangereuse selon les dispositions des directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes. Cette préparation nécessite donc d'une fiche de données de sécurité conformément aux dispositions du Règlement (CE) 1907/2006 et modifications suivantes.

Toutes informations additionnelles concernant les risques pour la santé et/ou l'environnement sont contenues dans les sections 11 et 12 de cette fiche.

Symboles de danger: F+-Xn
Phrases R: 12-20/22-36/37/38-40-42/43-48/20

2.2 Identification des dangers.

Ce produit, à la température et à la pression ambiante, s'enflamme à contact avec l'air.

NOCIF PAR INHALATION ET PAR INGESTION.

IRRITANT POUR LES YEUX, LES VOIES RESPIRATOIRES ET LA PEAU.

EFFET CANCÉROGÈNE SUSPECTÉ - PREUVES INSUFFISANTES.

PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.

NOCIF: RISQUE D'EFFETS GRAVES POUR LA SANTÉ EN CAS D'EXPOSITION PROLONGÉE PAR INHALATION.

Ce produit contient des isocyanates. Les données du fabricant sont les suivantes: Les produits prêts à l'usage qui contiennent des isocyanates peuvent avoir une action irritante sur les muqueuses, surtout celles des voies respiratoires, et peuvent donner lieu à des réactions d'hypersensibilité. L'inhalation des vapeurs ou des aérosols peut provoquer la sensibilisation. Pendant l'utilisation de produits qui contiennent des isocyanates il est donc nécessaire d'adopter les précautions prévues pour toutes les produits qui contiennent des solvants et éviter surtout l'inhalation des vapeurs et des aérosols.



Les travailleurs qui ont déjà eu des réactions allergiques ou asthmatiques, ou qui sont prédisposés aux affections des voies respiratoires, ne doivent pas être destinés aux travaux qui comprennent l'utilisation de produits contenant des isocyanates.

3. Composition / Informations sur les composants

Contient:

Dénomination	Concentration % (C)	Classification
PHOSPHATE TRIS (2-CHLOROISOPROPYL) CAS No 13674-84-5 CE No 237-158-7	18 <= C < 19,5	Xn R22 Xi R36/38
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHENYLMETHANE CAS No 101-68-8 CE No 202-966-0 Index No 615-005-00-9	28,5 <= C < 30	Xn R20 Xn R42/43 Xi R36/37/38 Note C 2
GAS DI PETROLIO LIQUEFATTO, ADDOLCITO, GAS DI PETROLIO CAS No 68476-86-8 CE No 270-705-8	7 <= C < 8	F+ R12 T R45 T R46

Le texte complet des phrases -R- est spécifié dans la section 16.

4. Premiers secours

YEUX: Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin.

PEAU: Laver abondamment à l'eau. Retirer les vêtements contaminés. Si l'irritation persiste, consulter le médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: conduire immédiatement le sujet intoxiqué au grand air; si la respiration est difficile, appeler immédiatement le médecin.

INGESTION: appeler immédiatement le médecin. Provoquer le vomissements seulement sur instruction du médecin. Ne rien administrer par voie orale si le sujet est inconscient.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Refroidir les récipients à l'aide de jets d'eau pour éviter la décomposition du produit et le dégagement de substances dangereuses pour la santé. L'exposition au feu des récipients peut en augmenter la pression au point de les exposer à un risque d'explosion. Veiller à toujours faire usage d'un équipement de protection anti-incendie complet. Récupérer les eaux d'extinction qui ne doivent pas être déversées dans les égouts. Éliminer l'eau contaminée et les résidus de l'incendie dans le respect des normes en vigueur.

MOYENS D'EXTINCTION APPROPRIÉS

Les moyens d'extinction sont: anhydride carbonique, mousse, poudre chimique. Pour les fuites et les déversements de produit non incendiés, l'eau nébulisée peut être utilisée pour disperser les vapeurs inflammables et pour protéger les personnes procédant aux opérations de maîtrise de la fuite.

MOYENS D'EXTINCTION NON APPROPRIÉS

Ne pas utiliser de jets d'eau. L'eau n'est pas efficace pour éteindre l'incendie, elle peut toutefois être utilisée pour refroidir les récipients fermés exposés aux flammes pour prévenir les risques d'éclatement et d'explosion.

DANGERS DÛS À L'EXPOSITION EN CAS D'INCENDIE

Éviter de respirer les produits de combustion (oxydes de carbone, produits de pyrolyses toxiques, etc.).

ÉQUIPEMENT



Casque de protection avec visière, vêtements ignifuges (veste et pantalons ignifuges fermés au niveau des poignets et des chevilles et serrés à la taille), gants d'intervention (anti-incendie, anti-entailles et diélectriques), respirateur autonome (à protection autonome).

6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES

Éliminer toute source d'ignition (cigarettes, flammes, étincelles, etc.) ou de chaleur de la zone objet de la fuite. Si le produit est solide, éviter la formation de poussières en vaporisant le produit avec de l'eau à moins de contre-indications. En présence de poussières ou de vapeur dans l'air, adopter une protection pour les voies respiratoires. Endiguer la fuite en l'absence de danger. Ne pas manipuler les récipients endommagés ni le produit écoulé sans s'être préalablement muni des dispositifs de protection appropriés. Pour les informations relatives aux risques pour l'environnement et la santé, à la protection des voies respiratoires, à la ventilation et aux dispositifs de protection individuelle, faire référence aux autres sections de la présente fiche.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES

Éviter que le produit ne soit déversé dans les égouts, dans les eaux superficielles, dans les nappes phréatiques et dans des zones confinées.

MÉTHODES DE RÉCUPÉRATION

Absorber le produit écoulé à l'aide d'un matériau absorbant inerte (sable, vermiculite, terre de diatomée, Kieselguhr, etc.). Récupérer la plus grande part de matériau et le déposer dans des conteneurs en vue de son élimination. Éliminer les résidus à l'aide d'un jet d'eau en l'absence de contre-indications. Prévoir une aération suffisante du lieu de la fuite. L'élimination des matériaux contaminés doit s'effectuer conformément aux dispositions du point 13.

7. Manipulation et stockage

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Stocker dans un milieu bien aéré, loin des rayons de soleil et à une température de moins de 50° C, loin de toute source de combustion. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur flammes ou corps incandescents.

Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion, il faut donc éviter toute accumulation de vapeurs en laissant ouvertes portes et fenêtres et en assurant une bonne aération (courant d'air).

Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme.

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle.

8.1 Valuers limites d'exposition

Dénomination	Type	état	TWA/8h		STEL/15min	
			mg/m ³	ppm	mg/m ³	ppm
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHENYLMETHANE	TLV-ACGIH		0,051	0,005		
	TLV	B		0,005		
	VLEP	F	0,1		0,2	

8.2 Contrôles d'exposition

Le recours à des mesures techniques appropriées devant toujours avoir la priorité sur l'utilisation des dispositifs de protection individuelle, veiller à assurer une bonne ventilation sur le lieu de travail par le biais d'un système d'aspiration approprié ou d'évacuation de l'air vicié. Dans le cas où de telles mesures ne permettraient pas de maintenir le degré de concentration du produit en deçà des valeurs limites d'exposition sur le lieu de travail, veiller au port d'une protection pour les voies respiratoires. Durant l'utilisation du produit, faire référence à l'étiquette de danger pour les détails. Pour le choix des dispositifs de protection individuelle, demander conseil aux fournisseurs de produits chimiques. Les dispositifs de protection individuelle doivent être conformes aux normes en vigueur ci-dessous.

PROTECTION DES MAINS

Se protéger les mains à l'aide de gants de travail de catégorie III (réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 374), à savoir en PVA, butyle, fluoroélastomère ou autre matériau équivalent. Pour le choix du matériau des gants de travail, il est nécessaire de tenir compte des facteurs suivants: dégradation, temps avant rupture et perméabilité.



Dans le cas de préparations, la résistance des gants de travail doit être testée avant l'utilisation dans la mesure où elle ne peut être établie à priori. Le temps d'usure des gants dépend de la durée de l'exposition.

PROTECTION DES YEUX

Porter une visière avec capuche ou une visière de protection avec lunettes hermétiques (réf. norme EN 166).

PROTECTION DE LA PEAU

Utiliser des vêtements de travail à manches longues et des chaussures de sécurité à usage professionnel de catégorie III ((réf. Directive 89/686/CEE et norme EN 344). Se laver à l'eau et au savon après avoir ôté les vêtements de protection.

PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES

En cas de dépassement de la valeur de seuil d'une ou de plusieurs des substances présentes dans la préparation, en référence à l'exposition journalière au sein du lieu de travail ou à une fraction établie par les services de prévention et de protection de l'entreprise, faire usage d'un filtre semi-facial de type FFP3 (réf. norme EN 141).

L'utilisation de moyens de protection des voies respiratoires, tels que masques à cartouches pour vapeur organiques et poussières/particules en suspension, est nécessaire en l'absence de mesures techniques permettant de limiter l'exposition du personnel. La protection offerte par les masques est toutefois limitée.

Dans le cas où la substance en question serait inodore ou le seuil olfactif correspondant supérieur à la limite d'exposition et en cas d'urgence, à savoir quand les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou bien quand la concentration d'oxygène au sein de l'environnement de travail est inférieure à 17%, il est nécessaire de faire usage d'un respirateur autonome à air comprimé et circuit ouvert (réf. norme EN 137) ou bien un respirateur à prise d'air externe pour l'utilisation d'un masque entier, d'un semi-masque ou embout buccal (réf. norme EN 138).

Prévoir un système de lavage oculaire et de douche d'urgence.

Le produit doit être utilisé en cycle fermé, dans un environnement fortement aéré et en présence d'une aspiration à haut débit (vitesse d'aspiration > 1,5 m/s), différemment, il est obligatoire de faire usage des dispositifs de protection individuelle indiqués, dans tous les cas dans un environnement fortement aéré et en présence d'une aspiration à haut débit (vitesse d'aspiration > 1,5 m/s).

En présence d'un risque d'exposition à des éclaboussures ou à des projections provoquées par les opérations de travail effectuées, il est nécessaire de prévoir une protection des muqueuses (bouche, nez et yeux) afin de prévenir les risques d'absorption accidentelle.

9. Propriétés physiques et chimiques

Couleur	gris
Odeur	caractéristique
Etat Physique	aérosol
Solubilité	insoluble dans l'eau
Viscosité	Non disponible
Densité de la vapeur	Non disponible
Vitesse d'évaporation	Non disponible
Propriétés comburantes	Non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non disponible
pH	Non disponible
Point d'ébullition	<35°C
Point d'inflammabilité	<0°C
Propriétés explosives	Non disponible
Pression de la vapeur	4,5mmHg
Poids spécifique	1,000Kg/l

10. Stabilité et réactivité

La décomposition thermique et la combustion dégagent des oxydes de carbone et d'autres gaz et vapeurs toxiques. Au contact de forts agents d'oxydation, réducteurs, acides ou bases forts, des réaction exothermiques peuvent se produire.

Au dessus de 150° C le trichloropropylphosphate peut dégager des fumées toxiques de HCl, des oxydes de phosphore et des hydrocarbures chlorurés; à conserver dans les récipients d'origine à une température inférieure à 50° C.



Diisocyanate de 4,4'diphénylméthane: à contact avec l'eau il dégage de l'anhydride carbonique et il crée un polymère solide insoluble. Donc, le matériel mouillé éventuellement récupéré, doit être stocké dans des récipients ouverts.

11. Informations toxicologiques

Effets aigus: ce produit est nuisible s'il est inhalé ou ingéré et peut causer irritation aux muqueuses, aux voies respiratoires supérieures et aux yeux. Les symptômes d'exposition comprennent: brûlure et irritation des yeux, de la bouche, du nez et de la gorge, toux, difficultés de respiration, vertiges, céphalée, nausée, vomissement. Dans les cas les plus graves, l'inhalation du produit peut provoquer une inflammation et un oedème du larynx et des bronches, pneumonie chimique et oedème pulmonaire. L'ingestion d'une moindre quantité de produit peut provoquer des troubles graves à la santé (douleurs à l'abdomen, nausées, vomissement, diarrhée).

Ce produit est suspect pour des possibles effets cancérigènes. Toutefois, il n'y a pas d'informations suffisantes pour pouvoir procéder à une évaluation complète.

L'inhalation de ce produit cause une sensibilisation qui peut donner lieu à une série d'inflammations de l'appareil respiratoire,

dans la plupart des cas de type obstructif. Parfois ces phénomènes de sensibilisation se manifestent si le sujet est atteint par rhinite ou asthme. Le dommage à l'appareil respiratoire dépend de la dose inhalée, de la concentration du produit dans le milieu de travail et du temps d'exposition. Le contact du produit avec la peau, provoque une sensibilisation (dermatite de contact). La dermatite s'origine suite à une inflammation de la peau qui commence dans les zones qui sont en contact avec l'agent sensibilisateur. Les lésions de la peau peuvent comprendre: érythèmes, oedèmes, papules, vésicules, pustules, squames, fissures et phénomènes d'exsudation, qui varient selon les phases de la maladie et les zones frappées. La phase aiguë est caractérisée par érythème, oedème et exsudation. Les phases chroniques se caractérisent par squames, sécheresse, fissures et épaissement de la peau.

Ce produit peut provoquer des troubles fonctionnels ou des mutations morphologiques, par des expositions à plusieurs reprises ou prolongées, par l'inhalation d'une dose généralement inférieure ou égale à 0,25 mg/l, 6h/jour.

Diisocyanate de 4,4'diphénylméthane: risque de sensibilisation à des concentrations inférieures à TLV en cas de travaux par pulvérisation.

12. Informations écologiques

Il n'y a pas de données spécifiques sur cette préparation. Utilisez-la selon les bonnes pratiques de travail et évitez de disperser le produit dans l'environnement. Evitez absolument de disperser le produit dans le terrain, les égouts ou les cours d'eau.

Si le produit atteint des cours d'eau, des égouts ou s'il a contaminé le sol ou la végétation, alertez immédiatement les autorités. Adoptez toutes les mesures pour réduire au minimum les effets sur la nappe d'eau.

13. Considérations relatives à l'élimination

Procéder si possible à une réutilisation. Les résidus du produit doivent être considérés comme des déchets spéciaux dangereux. La dangerosité des déchets contenant une part de ce produit doit être évaluée sur la base des dispositions légales en vigueur.

L'élimination doit être confiée à une société agréée pour le traitement des déchets, dans le respect de la réglementation nationale et de l'éventuelle réglementation locale en vigueur.

EMBALLAGES CONTAMINÉS

Les emballages contaminés doivent être ou bien récupérés ou bien éliminés dans le respect de la réglementation nationale applicable au traitement des déchets.

14. Informations relatives au transport

Le transport doit être effectué par des véhicules autorisés au transport des marchandises dangereuses selon les prescriptions de l'édition courante de l'Accord A.D.R. et les dispositions nationales applicables.

Le transport doit être effectué dans les emballages originaux et en tout cas dans des emballages inattaquables au contenu et non susceptibles de générer avec le contenu des réactions dangereuses. Le personnel qui s'occupe du chargement et déchargement des marchandises dangereuses doit avoir reçu une formation appropriée sur les risques que la matière en question présente et sur les procédures éventuelles à adopter en cas d'urgence.

Transport routier et par chemin de

fer:

Classe ADR/RID: 2
UN: 1950
Etiquette: 2.1
Limited Quantity: 2
Code de restriction en tunnels: D
Proper Shipping Name: AEROSOL

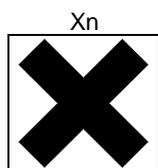
Transport par mer (maritime)

Classe IMO: 2.1
UN: 1950
Label: 2.1
EMS: F-D, S-U
Marine Pollutant: NO
Proper Shipping Name: AEROSOLS

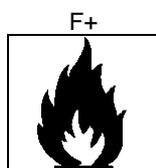
Transport par avion:

IATA: 2
UN: 1950
Label: 2.1
Proper Shipping Name: AEROSOLS

15. Informations réglementaires



NOCIF



EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

R12 EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.
R20/22 NOCIF PAR INHALATION ET PAR INGESTION.
R36/37/38 IRRITANT POUR LES YEUX, LES VOIES RESPIRATOIRES ET LA PEAU.
R40 EFFET CANCÉROGÈNE SUSPECTÉ - PREUVES INSUFFISANTES.
R42/43 PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R48/20 NOCIF: RISQUE D'EFFETS GRAVES POUR LA SANTÉ EN CAS D'EXPOSITION PROLONGÉE PAR INHALATION.
S 2 CONSERVER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
S18 MANIPULER ET OUVRIR LE RÉCIPIENT AVEC PRUDENCE.
S23 NE PAS RESPIRER LES GAZ/VAPEURS/AÉROSOLS
S36/37 PORTER UN VÊTEMENT DE PROTECTION ET DES GANTS APPROPRIÉS.
S45 EN CAS D'ACCIDENT OU DE MALAISE, CONSULTER IMMÉDIATEMENT UN MÉDECIN (SI POSSIBLE LUI MONTRER L'ÉTIQUETTE).
S51 UTILISER SEULEMENT DANS DES ZONES BIEN VENTILÉES.
S63 EN CAS D'ACCIDENT PAR INHALATION, TRANSPORTER LA VICTIME HORS DE LA ZONE CONTAMINÉE ET LA GARDER AU REPOS.

Contient des isocyanates. Voir les informations transmises par le fabricant.

Contient:
4,4'-DIISOCYANATE DE DIPHENYLMETHANE



MECCANOCAR ITALIA S.R.L.

HYGRO MOUSSE RE1180

Revision n. 1
du 14/07/2011
Imprimé le 14/07/2011
Page n.7 / 7

Réceptif sous pression. Protéger contre les rayons du soleil et ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas forer ni brûler, même pas après l'usage.

Ne pas vaporiser sur une flamme ou sur un corps incandescent.
Conserver à l'abri de toute source de combustion. Ne pas fumer.
Conserver hors de la portée des enfants.

Etiquetage de danger conformément aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifications suivantes.

Les travailleurs exposés à cet agent chimique ne doivent pas être soumis à surveillance sanitaire si les résultats de l'évaluation des risques montrent que le risque pour la sécurité et la santé est modéré et que les mesures de la directive 98/24/CE sont suffisantes.

16. Autres informations

Texte des phrases (R) citées dans la section 3 de la fiche.

R12	EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE.
R20	NOCIF PAR INHALATION.
R22	NOCIF EN CAS D'INGESTION.
R36/37/38	IRRITANT POUR LES YEUX, LES VOIES RESPIRATOIRES ET LA PEAU.
R36/38	IRRITANT POUR LES YEUX ET LA PEAU.
R42/43	PEUT ENTRAÎNER UNE SENSIBILISATION PAR INHALATION ET PAR CONTACT AVEC LA PEAU.
R45	PEUT PROVOQUER LE CANCER.
R46	PEUT PROVOQUER DES ALTÉRATIONS GÉNÉTIQUES HÉRÉDITAIRES.

BIBLIOGRAPHIE GENERALE:

1. Directive 1999/45/CE et modifications suivantes
2. Directive 67/548/CEE et modifications suivantes et adaptations (XXIX adaptation technique).
3. Règlement (CE) 1272/2008 du Parlement européen (CLP).
4. Règlement (CE) 1907/2006 du Parlement européen (REACH).
5. The Merck Index. Ed. 10
6. Handling Chemical Safety
7. Niosh - Registry of Toxic Effects of Chemical Substances
8. INRS - Fiche Toxicologique
9. Patty - Industrial Hygiene and Toxicology
10. N.I. Sax - Dangerous properties of Industrial Materials - 7ème Ed., 1989

Note pour les usagers:

Les données contenues dans cette fiche se basent sur les connaissances dont nous disposons à la date de la dernière édition. Les usagers doivent vérifier l'exactitude et l'intégralité des informations en relation à l'utilisation spécifique du produit.

Ce document ne doit pas être interprété comme une garantie d'une propriété quelconque du produit.

Etant donné que nous n'avons aucun moyen de vérifier l'utilisation du produit, les usagers doivent respecter les lois et les dispositions courantes en matière d'hygiène et sécurité. Nous ne serons pas responsables d'utilisations incorrectes.